

Les droits culturels

Les droits culturels apparaissent pour la 1^{ère} fois dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1948 puis dans différents textes internationaux souvent au lendemain de tragédies humaines relatives à des guerres.

La Déclaration de Fribourg, présentée au Palais des Nations unies de Genève en 2007, réunit les mentions faites dans ces différents textes.

Selon la Déclaration de Fribourg, la culture recouvre « *les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie, par lesquelles une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement* »,

Les droits culturels sont inscrits dans la loi française depuis 2015.

En savoir plus :

[La déclaration de Fribourg](#)
[Podcast sur les droits culturels](#)

IDENTITE

Choisir et voir respecter son identité culturelle

DIVERSITE

Connaître et voir respecter sa propre culture, ainsi que d'autres cultures

PATRIMOINE

Accéder aux patrimoines culturels

COMMUNAUTE

Se référer ou non à une ou plusieurs communautés culturelles

EDUCATION

S'éduquer et se former, éduquer et former dans le respect des identités culturelles

INFORMATION

Participer à une information adéquate : s'informer et informer

COOPERATION

Participer au développement de coopérations culturelles

PARTICIPATION

Participer à la vie culturelle